



PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale de la
protection des populations

Service prévention des
risques environnementaux

Ploufragan, le 22 septembre 2011

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dénomination du projet :

La SAS CARRIERES DE GOUVIARD a déposé une demande d'autorisation en vue de procéder à l'extension de la carrière située sur la commune de PLENEE-JUGON, au lieu-dit « Gouviard ».

L'autorité environnementale a reçu le présent dossier le 19 juillet 2011.

Depuis le 19 septembre 2011, en application de l'article R. 122-13 du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Pour le Directeur et par délégation,
Le chef du secteur administratif,

Jocelyne CLAUDE